



Unité – Egalité – paix  
سلام – مساواة – وحدة

**Mission Permanente De la République de Djibouti**  
**Auprès de L'office des Nations Unies**  
**Et des autres Organisations Internationales à Genève**

الدم ببعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي  
لدى مكتب الأمم المتحدة  
والمنظمات الدولية الأخرى  
سويسرا - جنيف

*Vérifier au prononcé*

DECLARATION DE M. AHMED MOHAMED ABRO  
MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI  
A L'OCCASION DE LA PRESENTATION DE L'ADOPTION DU  
RAPPORT DE L'EPU DE LA MAURITANIE

*Seizième session ordinaire  
du Conseil des Droits de l'Homme*

GENEVE

18 MARS 2011

**Monsieur le Président,**

Tout d'abord ma délégation souhaite remercier la délégation de la Mauritanie pour les éclaircissements apportés aujourd'hui sur les recommandations résultants de son examen en novembre dernier. A cet égard nous tenons à féliciter la Mauritanie pour avoir accepté la majorité des recommandations qui lui ont été adressées et nous prenons note des explications fournies par la délégation mauritanienne pour les recommandations restantes.

Ma délégation n'a pas été en mesure de prendre la parole lors de l'examen de la Mauritanie en novembre dernier et nous profitons de ce débat pour formuler les commentaires suivants :

La République de Djibouti félicite le gouvernement de la Mauritanie pour ses efforts en faveur de la défense et de la promotion des droits de l'homme, consacrés dans le préambule de sa constitution, pour sa collaboration avec les procédures spéciales des Nations Unies ainsi que pour la ratification des principaux instruments relatifs aux droits de l'homme.

Nous nous réjouissons des avancées institutionnelles notables réalisées par la Mauritanie dans le domaine de la protection des droits de l'homme dont témoignent notamment la mise en place d'institutions nationales dédiées à la protection des droits de l'homme et celle du Ministère des affaires humanitaires et nous saluons les réformes engagées au niveau de la législation nationale de la Mauritanie en vue de son harmonisation avec les instruments internationaux des droits de l'homme.

Nous félicitons également la Mauritanie pour ses efforts volontaires engagés dans la lutte contre l'esclavage et ceux poursuivis dans le cadre de la promotion de la condition de la femme dans lequel des progrès notables, institutionnels et législatifs ont été réalisés.

Nous constatons avec satisfaction qu'un moratoire de fait sur l'application de la peine de mort est en vigueur depuis 1987 et encourageons la Mauritanie à se diriger vers son abolition.

Enfin, nous nous félicitons des efforts entrepris par la Mauritanie en matière d'éducation, à travers la mise en œuvre de la stratégie nationale 2003-2010 pour l'éducation, efforts qui ont porté leurs fruits puisque le pays a aujourd'hui le taux de scolarisation le plus élevé d'Afrique dans le primaire, et nous prenons note avec satisfaction de l'adoption récente d'une stratégie nationale (2007) visant à combattre la pratique encore trop répandue des mutilations génitales féminines.

**Je vous remercie pour votre attention.**